

L'an deux mil vingt-trois le 25 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur CRAMER Michel, Maire.

Etaient présents : Mesdames DELILLE Laëtitia, LEFRANÇOIS Dominique et FESSARD Séverine.
Messieurs CRAMER Michel, DUVAL Cédric, LEGRAND Lucien et MOREL Teddy et

Etaient absentes excusées : Madame DUBOC Catherine ayant donné pouvoir à monsieur CRAMER Michel.
Monsieur PLICHET Guillaume

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer, et membre auxiliaire Madame CARRÉ Elise Secrétaire de Mairie.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Proposition est faite de désigner Monsieur MOREL Teddy pour assurer ces fonctions.

2023-06/01 : Augmentation du tarif des prestations de la Normandie

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu le nouveau prix des prestations de la Normandie à compter du 1^{er} septembre conformément à la formule de révision de notre contrat.

Ce courrier précise une augmentation de 7,7 % ; portant le prix :

- Du repas à 3,697 € HT et 3,90 € TTC soit + 0,28 €
- Du pique-nique à 3,823 € HT et 4,03 € TTC soit + 0,28 €.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, qu'avec Mme DELLILE Laetitia, ils ont mis à jour les calculs du coût d'achat des repas qui sont désormais de 3,97€ TTC avec le pain.

Le coût total de revient, Achat (+ 7,7%), salaires (+ 6,2%) et structure (+2,5% mais du second ordre), est de : 7,81 € alors qu'il était de 7,47 € en Août 2022 ; soit + 0,34 € et 4,5 % d'augmentation par élève.

Monsieur le Maire précise aussi au Conseil Municipal que cette année 38 élèves vont manger à la cantine. Soit la totalité de l'école.

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal qu'à partir de cette présentation :

- Il faut statuer sur l'augmentation du seuil des tranches de la cantine à 1€ par rapport au SMIC puisque les salaires ont augmenté de 6,2%. Ne rien faire risque de pénaliser les familles.
- Il est nécessaire d'augmenter le tarif de la 3^{ème} tranche à 4 € pour qu'il n'y ait que peu d'incidence sur la part Communale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'augmenter le seuil des tranches de la cantine de 6,2%
- De reporter au prochain Conseil Municipal l'augmentation du tarif de la 3^{ème} tranche car actuellement, 50% seulement des familles ont effectué les démarches pour être éligible à la cantine à 1€. Il est donc prématuré de décider de la valeur de l'augmentation.

Il n'est pas nécessaire de pénaliser les familles de la 3^{ème} tranche, s'il y en a peu, et que, par conséquent l'effort financier de notre commune serait faible.

De nombreux échanges ont lieu sur ces sujets avant que le conseil Municipal ne prenne part au vote de l'augmentation des tranches de la cantine à 1 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 8 voix,

- ☞ **D'augmenter le seuil des tranches de la cantine à 1 € de 6,2%.**
- ☞ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-06/02 : Modification de la convention scolaire entre Amfreville les Champs, Douville sur Andelle et Pont Saint Pierre :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les 3 Communes, Pont Saint Pierre, Amfreville les Champs et Douville sur Andelle se sont réunis pour s'accorder sur le coût des élèves de maternelle comme demandé lors de notre conseil Municipal du 03 juillet 2023 suite à la présentation de la nouvelle convention.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un accord a été obtenu à 1500 € par élève de maternelle en précisant que le reste du contenu est inchangé par rapport à celui présenté au Conseil Municipal du 03 juillet 2023. Puis monsieur le maire fait lecture de la convention.

Quelques échanges ont lieu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 8 voix,

- ☞ **D'approuver la convention telle que présentée par monsieur le Maire.**
- ☞ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Présentation du document unique et des actions à mettre en place par la Commune :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé lors du conseil Municipal du 28 février 2022 de signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Eure pour mutualiser la réalisation du Document Unique de la Mairie.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que c'est le Bureau d'Etude QSE Consult qui a été sélectionné par le CdG27. L'Audit a été effectué le 11 juillet 2023 et le document a été livré fin Août.

Monsieur le Maire présente la démarche du D.U. et les actions à mettre en place.

Pour le secrétariat :

- Mettre en place des ordres de mission formalisés dans un registre.

Pour l'agent d'entretien :

- Mettre en place un classeur avec les fiches des produits utilisés.
- Prévoir une perche télescopique pour réaliser le nettoyage des carreaux depuis le sol.

Partie restauration cuisine :

- Prévoir une formation PRAP
- Privilégier l'utilisation de maniques longues pour protéger les avant-bras de brûlures.

De nombreux échanges ont lieu sur ces sujets et Monsieur MOREL Teddy propose d'analyser les avantages et les inconvénients à faire appel à une entreprise de prestation pour le lavage des carreaux.

Présentation des Arrêtés préfectoraux portant enregistrement des enquêtes suite aux demandes de la Ferme des Peupliers :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci s'est prononcé les 27 mars dernier sur la demande de la Sté SCEA ÉLEVAGE DES PEUPLIERS, en vue d'exploiter un élevage bovin de 365 vaches laitières, et le 17 avril dernier sur la demande de la Sté SAS FLIPOU BIOENERGIE en vue d'exploiter une installation de méthanisation suite aux enquêtes publiques.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu le 29 août dernier les arrêtés préfectoraux portant enregistrement des demandes d'élevage de 365 vaches laitières et de méthaniseur et qu'il se doit de les présenter.

Puis monsieur le maire fait lecture au Conseil de :

- L'arrêté préfectoral n° DDPP 27-23-072 portant enregistrement de la demande présentée par la SCEA ÉLEVAGE DES PEUPLIERS en vue d'exploiter un élevage bovin de 365 vaches laitières sur le territoire de la commune de FLIPOU
- L'arrêté préfectoral n° DDPP27-23-073 portant enregistrement de la demande présentée par la SAS FLIPOU BIOENERGIE en vue d'exploiter une installation de méthanisation sur le territoire de la commune de FLIPOU

Présentation de la rentrée scolaire :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DELLILE Laetitia pour présenter le bilan de la rentrée scolaire 2023/2024

Rentrée 2022/2023

	DOUVILLE	AMFREVILLE	BACQUEVILLE	HOUVILLE	Total par classe
PS	6	1	4	0	11
MS	7	3	7	3	20
GS	7	1			8
TOTAL	20	7	15	2	39

Rentrée 2023/2024

	DOUVILLE	AMFREVILLE	BACQUEVILLE	HOUVILLE	Total par classe
PS	4	1	7	5	17
MS	6	1	3	0	10
GS	8	3			11
TOTAL	18	5	10	5	38

2023-06/03 : Adhésion et approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Cet établissement public permet :

- D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.
- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder gratuitement :

- À un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc.
Des séances de sensibilisation et de formations seront proposées aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.
- À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer.
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite et sera de 0.10 € par habitant pour 2024.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que pour adhérer au Syndicat Mixte Eure Normandie numérique pour sa compétence "Services et outils numériques" il est nécessaire de délibérer pour :

- Adhérer et adopter les statuts d'Eure Normandie Numérique
- Désigner les représentants de la commune (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) au titre de la compétence services et outils numériques

De nombreux échanges ont lieu sur ce sujet avant que le conseil Municipal ne prenne part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 8 voix,

- ☞ **D'Adhérer et d'adopter les statuts d'Eure Normandie Numérique.**
- ☞ **De désigner les représentants de la commune suivants : M. CRAMER Michel en délégué titulaire et Mme LEFRANCOIS Dominique en déléguée suppléante au titre de la compétence services et outils numériques**
- ☞ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-06/04 : Cautionnement par la Commune de la garantie d'emprunt de Post Habitat Normandie pour le lotissement dans notre Commune :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 03 avril 2023, Post Habitat Normandie nous demande une garantie d'emprunt.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la garantie est gratuite pour les garants.

En contrepartie de sa garantie la commune reçoit des réservations prioritaires sur l'obtention de logement. (20% de logement pour 100% de garantie).

Monsieur le Maire commente au Conseil Municipal la plaquette de présentation de Post habitat Normandie et la synthèse de leur présentation financière.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour :

- Décider d'octroyer la garantie
- Décider du taux de couverture de la garantie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 8 voix,

- ☞ **Décide d'octroyer la garantie**
- ☞ **Décide d'un taux de couverture de la garantie de 50%.**
- ☞ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-06/05 : Prêt de la Salle à l'école de musique de Charleval, le 25 mai, pour le festival Rock Andelle.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le Conservatoire de musique de Charleval nous propose une présentation du festival Rock Andelle le 25 mai 2024 à Douville sur Andelle. Le Conservatoire demande donc le prêt de la Salle d'activités communale pour cette date.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 8 voix,

☛ **De prêter la Salle d'activités communale de Douville sur Andelle au Conservatoire de musique de Charleval, le 25 mai 2024, pour la présentation du festival Rock Andelle.**

☛ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

354

Autorisation de stationnement d'un taxi dans la Commune

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2021, la Commune avait délibéré sur les deux demandes d'emplacement de stationnement d'un taxi sur notre Commune, savoir :

- Une personne de Douville qui nous avait envoyé un courrier nous demandant un emplacement avant de passer son diplôme.
- Une personne extérieure qui a son diplôme et avait besoin d'un emplacement pour obtenir sa licence.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait décidé :

- De créer une autorisation de stationnement à Douville sur Andelle.
- De retenir la demande de l'habitant de Douville sur Andelle sous condition de la preuve de son inscription à la formation en vue d'obtenir son diplôme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis, il n'a eu aucune nouvelle du Douvillais ayant fait la demande.

Monsieur le Maire propose donc de retenir la candidature d'une personne qui est venue la semaine dernière pour faire sa demande.

Lors des échanges, monsieur le Maire se rend compte que la Mairie n'a pas assez d'éléments sur le candidat pour que le Conseil Municipal puisse délibérer.

La délibération est reportée au prochain Conseil.

Présentation des rapports d'activités :

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal les rapports d'activités suivants, en précisant qu'ils ont été envoyés par mail :

- Le rapport d'activités 2022 du SIEGE
- Le rapport d'activités 2022 de la CDCLA
- Le rapport d'activités 2022 du SIA

Questions diverses :

- Remerciements des associations :
 - Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de remerciement de R.A.S. pour la subvention accordée.
- Avancement du chantier des annexes SAC.

Monsieur le Maire donne la parole à M. DUVAL Cédric afin qu'il présente un bilan du chantier.

Actuellement la nouvelle cloison de séparation du bar et de la cuisine ainsi que les placards pour la vaisselle sont en cours d'installation.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H00.